

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 janvier 2025

# Nouveau : l'allocation du proche aidant élargie à 1... 2... 3 ou 4 personnes

En France, une personne sur cinq joue le rôle d'aidant auprès d'un ou de plusieurs de ses proches confrontés à des situations de handicap, perte d'autonomie ou la maladie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les aidants peuvent désormais bénéficier de l'Allocation journalière du proche aidant versée par les Caf s'ils soutiennent jusqu'à 4 personnes au cours de leur carrière. Pour tout comprendre sur les nouvelles modalités, l'information est en ligne sur [caf.fr](http://caf.fr) ou dans Vies de Famille, le magazine des Caf.

### Un soutien renforcé pour les aidants

Les Caisses d'allocations familiales versent l'Allocation journalière du proche aidant aux personnes qui réduisent ou interrompent leur activité professionnelle pour prendre soin d'un proche en situation de handicap, de perte d'autonomie ou de maladie.

Désormais, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, une personne aidante qui soutient jusqu'à 4 personnes tout au long de sa carrière, peut percevoir cette indemnité, d'un montant, qui après revalorisation s'établit à 65.8 € par jour, pendant 66 jours par personne aidée, soit au total 264 jours, au cours de sa carrière professionnelle. Jusqu'alors une personne aidante ne pouvait être indemnisée que pour le soutien d'une seule personne.



### Quelles sont les démarches pour en bénéficier ?

Depuis votre espace Mon compte, sur [caf.fr](http://caf.fr), vous pouvez effectuer votre demande d'AJPA en ligne. Si vous n'êtes pas allocataire, vous pouvez télécharger une demande dans la rubrique [Aides et démarches](#) > [Mes démarches](#) > Faire une demande de prestation > accident de vie > dépendance

**Le bénéficiaire de l'AJPA peut suivre le solde de ses jours dans son espace Mon Compte, dans la rubrique Mes paiements et mes droits.**

Sur [caf.fr](http://caf.fr), retrouvez :

- [Toutes les conditions d'accès et les simulateurs](#) pour obtenir une estimation de ses droits ;
- **L'actualité dédiée** : [CAF - Aider plus et plus longtemps grâce à l'allocation du proche aidant](#)
- **L'article** dans la dernière édition du magazine des Caf, Vies de famille : [CAF - L'AJPA : une aide essentielle pour les proches aidants](#)

### Contacts Presse

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90

Julien PRADINES - 06 15 95 78 79

[presse@cnafr.fr](mailto:presse@cnafr.fr)

Suivez notre actualité sur [@cnafr\\_actus](#)

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.

En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.